

Département du Calvados
Commune de Cheux
REVISION DU P.O.S.
Elaboration du P.L.U.



IV b2 – ZONES INONDABLES ET PROFONDEUR DE LA NAPPE PHREATIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2008.

Le Maire

Approbation

Mme Odile LE FOLL

4^{ème} Modification le 23/01/2001
3^{ème} Modification le 07/04/1997
Révision n°1 le 20/04/1994
2^{ème} Modification le 29/07/1991
1^{ère} Modification le 27/07/1987
POS initial approuvé le 18/12/1981



Légende :

- Zone à débordements de nappes observés
- Zones inondables (Atlas de la DIREN)

Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux

- 5m et plus pas de risque à priori
- de 1m à 2.5m Risque pour les infrastructures profondes
- de 2.5m 5m: Risque d'inondation des sous sols
- 0 à 1m: Risque d'inondation des réseaux et sous sols

